

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 18 octobre 2021**

**Délibération n° CP-2021-0782**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Versement d'une contribution 2021 à la dotation initiale de la Fondation

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

**Rapporteur** : Madame Hélène Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Commission permanente du 18 octobre 2021****Délibération n° CP-2021-0782**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Versement d'une contribution 2021 à la dotation initiale de la Fondation

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) est une fondation reconnue d'utilité publique et abritante, qui a été créée par décret du 23 mars 2012. Elle résulte de la fusion de 2 fondations pré-existantes, la Fondation Rhône-Alpes futur (FRAF) et la Fondation scientifique Lyon sud-est (FSLSE).

La FPUL a pour mission de favoriser, sur le territoire, les avancées en matière de connaissance scientifique, de recherche et d'innovation, en relation avec les besoins économiques et sociaux actuels, locaux, nationaux et internationaux.

Son objectif est d'accompagner le développement de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon, en réunissant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de Lyon et Saint-Etienne.

La FPUL apporte un appui à la COMUE Université de Lyon en étant un lieu d'échanges entre le monde académique et les acteurs socio-économiques du territoire, pour mener des travaux de prospective, d'émergence et d'ingénierie de projets. Elle permet également le financement et, le cas échéant, la mise en oeuvre de projets contribuant au rayonnement et à l'excellence de l'Université de Lyon.

La FPUL intervient dans 4 grands domaines :

- l'abri de fondations : la FPUL héberge actuellement 27 fondations abritées, dont elle assure la gestion administrative et juridique ainsi que l'accompagnement opérationnel :

- . le portage d'événements d'envergure métropolitaine ou internationale et à portée économique,
- . les Journées de l'économie (JECO) : conférences grand public sur l'économie,
- . Confluence des savoirs, en lien avec le Musée des Confluences et l'École nationale supérieure (ENS) de Lyon : conférences scientifiques ;

- la gestion de programmes et de fonds :

- . Lyon Start Up : dispositif pour favoriser le développement de projets de création d'entreprises,
- . Formations innovantes ;

- la Fondation porte également des programmes pour la COMUE Université de Lyon :

. Beelys : pour la sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat et sur sa composante concours avec Campus création (concours de création d'entreprises par les étudiants).

## **II - La Métropole de Lyon, membre fondateur de la FPUL**

Par délibération du Conseil n° 2015-0813 du 10 décembre 2015, la Métropole est devenue membre fondateur de la FPUL.

En application des statuts de la FPUL, l'intégration de la Métropole au Comité des fondateurs s'est accompagnée du versement d'une contribution à la dotation initiale de 100 000 € par an.

Depuis 2018, la Métropole réexamine chaque année les conditions de sa contribution financière afin de procéder au versement d'une contribution d'un montant de 100 000 € (respectivement délibérations du Conseil n° 2018-2915 du 9 juillet 2018, n° 2019-3347 du 18 mars 2019, n° 2020-0018 du 14 septembre 2020).

La Métropole est membre fondateur aux côtés de 5 entreprises (Biomérieux, groupe SEB, Sanofi, Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Crédit industriel et commercial -CIC-) et de 3 partenaires stratégiques (Boehringer Ingelheim, Santévet et Saint-Etienne Métropole).

Les comptes annuels de la FPUL, validés par un Commissaire aux comptes et approuvés par ses administrateurs dont la Métropole, retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission d'intérêt général. Les contributions des fondateurs participent donc à :

- la gestion de subventions publiques pour le développement des projets,
- la collecte de mécénat d'entreprise pour la mise en œuvre de sa mission et de l'ensemble des projets qu'elle accompagne,
- la collecte auprès du public et la redistribution de ressources par la mise en œuvre de programmes dans tous les domaines de l'intérêt général (activité projets),
- l'accueil et la gestion de fondations pour le compte de mécènes et de collectivités publiques (activité fondations abritées).

## **III - Bilan 2020 de la Fondation pour la FPUL**

La FPUL a accueilli, en 2020, 4 nouvelles fondations abritées (Fondation LearningLab Network, Fondation Entrée en scène, Fondation Cancéropole Lyon Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Centre hospitalier universitaire (CHU) Saint Joseph-Saint Luc).

Les JECO se sont déroulées autour de la problématique Réinventons le progrès ensemble. Cette édition, 100 % à distance, a été suivie, en moyenne, par 1 500 personnes par conférence. La conférence inaugurale a rassemblé près de 4 000 personnes.

Le Centre d'entrepreneuriat de l'Université de Lyon a maintenu ses activités malgré la situation sanitaire avec, notamment, la 13<sup>ème</sup> édition du concours Jeune Entreprise Accélérée, le Festival HUBLO, les 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> éditions de Lyon Start Up.

Une seconde promotion de la formation en plastronique a démarré en septembre. Cette formation innovante est proposée par l'Institut national des sciences appliquées (INSA) et CPE Lyon et soutenue par la FPUL.

L'espace Ulys, destiné à l'accueil des chercheurs internationaux, a pris fin avec l'arrêt des financements de l'Idex Lyon.

La Métropole a, depuis plusieurs années, œuvré pour que la FPUL devienne un véritable outil au service de l'attractivité et de la visibilité de la COMUE Université de Lyon et, plus largement, au service du renforcement du potentiel d'innovation du territoire.

La poursuite de cet engagement financier de la Métropole par le versement d'une contribution de 100 000 € à la dotation initiale de la Fondation vise à réitérer ce soutien ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la poursuite du partenariat entre la Métropole et la FPUL et le versement, pour 2021, d'une contribution à la dotation initiale d'un montant de 100 000 € à ladite Fondation.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 100 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-268958-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
---